

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Réunion de Commission Thématique Risques majeurs

07 décembre 2016 – 14h30 – Dury

La Commission thématique Risques majeurs du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 7 décembre 2016 à 14h30 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. PIERRU.

Etaient présents lors de la réunion :

Nom	Organisme
M. PIERRU Richard	AVIA, Président de la CT Risques majeurs
M. HAZARD Guy	Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées
Mme LATHUILE Ségolène	CCI Littoral
Mme DEFOLY Charlotte	Montdidier (Animatrice ORQUE)
M. BLIN Frédéric	ADUGA
M. GRAGLIA Jean-Marc	ONEMA
M. JAMES Matthieu	Conservatoire du Littoral
Mme GODEFROY Maïté	CPIE
M. DELEPLACE Dominique	Commune de Ligny-Thilloy
Mme BARRE Fanny	Communauté de communes Plateau Picard
M. FAICT Olivier	Chambre d'Agriculture de la Somme
M. de L'EPINE Audouin	Mairie de Prouzel
M. MONTASSINE Gérard	CRPMEM, Président de la CT Milieux naturels et aquatiques
M. GUERRY Laurent	EPTB Somme-AMEVA
M. CAVE Daniel	Communauté de communes Bresle Maritime
Mme MAINKA Laetitia	Communauté de communes Vallées Brèche Noye
Mme LEBLANC-STEINMANN Arlette	Agri Avenir Val de Noye
M. BLONDEL Jean-François	Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme BAZIN Danièle	Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme »
M. MOROY Pierre	DDTM de la Somme
Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, EPTB Somme-AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE

Ordre du jour :

1. Rappel sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et présentation des objectifs de la réunion
2. Travail sur la liste des pistes d'actions proposées

Préambule

M. PIERRU, Président de la Commission Thématique Risques majeurs, introduit la réunion. Cette réunion étant une réunion de travail, il souhaite que chacun puisse donner son avis et ses idées afin d'amender le document proposé en prévision du travail sur le choix de la stratégie et de sa validation en CLE le 9 février 2017.

Un tour de table est organisé afin de permettre à chaque participant de se présenter.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, rappelle le déroulement de l'élaboration du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et la phase dans laquelle on se situe.

SAFEGE présente ensuite les objectifs de la réunion et son fonctionnement : les acteurs seront invités à réagir et à débattre sur la base des pistes d'action proposées afin de proposer un panel d'actions, associées à un niveau d'ambition, qui sera la base du choix de la stratégie.

Il est précisé que lors de cette réunion, les notions de coûts et d'impact socio-économique et environnemental ne sont pas traitées. Elles seront prises en compte lors de la prochaine réunion de travail.

Les principaux échanges en lien avec les pistes d'actions proposées sont présentés ci-dessous. Les tableaux de pistes d'actions intégrant les modifications proposées par les acteurs sont également présentés. Le code couleur utilisé est le suivant :

XXXX	Nouvelle proposition d'action ou de niveau d'ambition
XXXX	Reformulation de l'action proposée
XXXX	Actions abandonnées
XXXX	Niveau(x) d'ambition sélectionné(s)
XXXX	Action ou niveau d'ambition portant encore à débat

Travail sur les pistes d'actions proposées dans l'enjeu Risques majeurs

Objectif 15 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
15. Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information					
86	Améliorer et consolider la connaissance sur les zones inondables du bassin versant - débordements de cours d'eau et remontée de nappe - en tenant compte de la dynamique de la Baie de Somme et du changement climatique (Q10 et Q100 en priorité)	TRI	Affluents	Vallée fluviale	<p>Mme LATHUILE, CCI, demande à ce que soit précisé le niveau de connaissance actuel afin de pouvoir se positionner.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, explique que le niveau de connaissance sur les TRI devrait être suffisant au moment de la mise en œuvre du SAGE en 2019. En revanche, il serait intéressant de développer les connaissances dans la vallée fluviale de la Somme et sur les affluents jusqu'à leur source et notamment en précisant <i>a minima</i> le modèle sur les crues centennales et en modélisant les crues décennales observées sur les affluents.</p> <p>Il serait également nécessaire d'améliorer la connaissance sur les enjeux et sur les bénéfices apportés par les aménagements hydrauliques déjà réalisés.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, confirme que la connaissance de la crue décennale est intéressante pour réaliser des actions sur la gestion du risque.</p> <p>Concernant le risque de submersion marine, le niveau de connaissance devrait être suffisant au moment de la mise en œuvre du SAGE en 2019 grâce à l'étude menée par le SMBSGLP pour le PAPI littoral.</p> <p>M. MONTASSINE, CRPMEM, demande à ce que l'ensablement de la Baie de Somme soit pris en compte.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, répond que l'élévation du niveau marin dans la Baie de Somme est prise en compte pour évaluer les effets d'une submersion marine.</p> <p>M. PIERRU, AVIA et Président de la commission, souhaite également que l'ensablement et la hausse du niveau marin, qui vont freiner l'évacuation de l'eau vers la mer, soient intégrés lors des études de modélisation menées sur les crues de la Somme.</p>
87	Identifier les secteurs soumis à un aléa ruissellement et érosion fort et cartographier les axes de ruissellement potentiels	Etat des lieux des études existantes	Inciter les collectivités compétentes à affiner la connaissance sur les phénomènes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme		<p>Mme ROHART, animatrice du SAGE, précise que SOMEA travaille sur une cartographie de l'aléa érosion des sols plus proche de la réalité sur le territoire que l'étude INRA de référence.</p> <p>M. BLIN, ADUGA, précise que dans le Grand Amiénois, le risque d'inondation par ruissellement sur les sous-bassins à risque est affiné localement par les collectivités lors de l'élaboration des PLUi.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, précise que la SLGRI identifie déjà le besoin d'état des lieux des études existantes. La plus-value du SAGE serait de se positionner au niveau d'ambition 2.</p>
88	Mettre à jour les bases de données recensant les aménagements d'hydraulique (structurante et douce) pour maîtriser le ruissellement	renseignées par les MO des études	Centralisée par l'EPTB		<p>M. MOROY, DDTM 80, précise que l'Agence de l'Eau dispose déjà d'une base de données pour les ouvrages qui ont obtenu un financement public. Une mise à jour de la base de données est tout de même nécessaire notamment à l'intérieur du bâti.</p>
	Communiquer et partager les informations disponibles sur les risques d'inondation entre les différents acteurs				<p>Les acteurs s'étonnent du manque de communication autour des données existantes et souhaitent favoriser le partage d'information vers les collectivités, les gestionnaires et les financeurs.</p>

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
89	Etudier les enjeux et leurs évolutions au sein des zones inondables notamment sur les aspects humains, économiques et environnementaux	TRI	ZI et de submersions		<p>M. GUERRY, AMEVA, explique que le PAPI Somme mène une étude de vulnérabilité aux inondations sur les TRI d'Amiens et d'Abbeville afin d'identifier les enjeux économiques et environnementaux. De plus, le PGRI demande à ce que les SCoT suivent l'évolution des enjeux au sein des zones inondables. Enfin, dans la SLGRI la création d'un observatoire des risques naturels (aléas et enjeux) est proposée afin de partager l'information avec les acteurs du territoire. Ainsi, le risque d'inondation est déjà bien cerné au travers des documents existants dans les périmètres des TRI. A présent, sans rechercher nécessairement le même niveau de connaissances, des études pourraient être engagées sur le reste du territoire.</p> <p>M. MOROY, DDTM 80, se demande comment éviter les doublons entre les documents de PAPI, SLGRI et SAGE. Il s'interroge également sur le positionnement du SAGE par rapport à ces documents existants.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, explique que l'ensemble des actions du PAPI est intégré à la SLGRI. En effet, les documents s'alimentent mutuellement afin de conserver une cohérence d'actions sur le territoire.</p> <p>Mme ROHART ajoute que le SAGE doit se concentrer sur les thématiques en lien avec l'eau et les milieux mais peut faire écho à ces documents sur les actions importantes pour le territoire.</p> <p>M. FAICT, Chambre d'agriculture de la Somme, s'inquiète de la multiplicité des documents et donc des interlocuteurs pour les agriculteurs.</p> <p>Mme ROHART répond que le SAGE ne sera pas un document de plus mais bien un outil de planification en cohérence avec les plans de gestion existants. Il est également rappelé que les différents documents se situent à deux échelles. Le premier niveau de planification à l'échelle du bassin Artois-Picardie avec le SDAGE et le PGRI (et le PAMM) et le deuxième niveau, localement sur le bassin de la Somme avec le SAGE et la SLGRI. Les PAPI sont des outils de financements facilitant la programmation.</p>
90	Recenser les zones naturelles d'expansion de crues (Croisement PPRI avec l'occupation des sols)	Sur la vallée de la Somme	Sur les affluents		Mme ROHART précise que l'identification des zones naturelles d'expansion de crue (ZEC) est une demande du SDAGE. Elle doit être mise en œuvre dans la SLGRI ou dans le SAGE. Cette dernière n'a pas été réalisée dans la SLGRI du bassin de la Somme.
	Evaluer les possibilités de reconnecter les zones d'expansion de crue sur les affluents				Le Conservatoire du Littoral propose de croiser les données disponibles avec les zones humides identifiées dans l'enjeu milieu.
	Intégrer la notion de résilience pour l'identification des zones naturelles d'expansion de crue				M. GUERRY, AMEVA, précise qu'il s'agit d'identifier l'ensemble des zones non construites dans le lit majeur des cours d'eau, des zones humides sont donc bien incluses dans cette enveloppe. Le croisement entre le PPRI et l'occupation du sol permettrait d'identifier les enjeux existants en même temps.
	Protéger les zones naturelles d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme				Mme ROHART précise que leur identification permettrait de proposer certains secteurs à protéger dans les documents d'urbanisme mais pas une protection systématique.
	Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques dans les zones naturelles d'expansion de crue				<p>M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, explique qu'il faudrait expliquer aux propriétaires d'ouvrages/vannages ce qu'ils doivent faire en cas de crue. Une action d'optimisation de la gestion des ouvrages est proposée en ce sens. Il précise également que les opérations de restauration de la continuité écologique programmées devraient modifier la situation actuelle en restructurant et/ou effaçant les barrages.</p> <p>SAFEGE précise que les aménagements sur les ouvrages font l'objet d'une étude <i>a minima</i> d'incidence hydraulique afin de ne pas augmenter les risques d'inondations.</p> <p>M. JAMES, Conservatoire du Littoral, propose de s'intéresser à la sensibilité et à la résilience des milieux inondés lors des crues.</p> <p>Enfin, M. GUERRY, AMEVA, distingue bien les deux notions de ZEC naturelles et de zones de sur-inondation, non pertinentes sur notre bassin.</p>

Objectif 16 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
16. Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme					
91	Intégrer les risques d'inondations dans les documents d'urbanisme et accompagner les structures compétentes pour une meilleure prise en compte des risques (SCoT/PLUi (révision et élaboration))				<p>M. BLIN, ADUGA, rappelle que l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme est déjà réglementaire, la plus-value du SAGE se situe au niveau de l'accompagnement des structures compétentes.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, rappelle que la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme est certes réglementaire mais peut être variable selon les territoires et les volontés politiques.</p>
92	Veiller à la prise en compte des interactions entre les risques d'inondation et les autres risques majeurs (submersion marine et mouvements de terrain) dans les documents d'urbanisme				<p>M. GUERRY, AMEVA, précise qu'il s'agit de prendre en compte les autres risques naturels de type mouvement de terrain qui sont liés aux risques d'inondation et de ruissellement. Dans le cadre du SAGE, il est important de travailler sur les interactions entre les différents risques naturels.</p> <p>M. PIERRU, AVIA et Président de la commission, demande si les risques technologiques sont également pris en compte.</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, répond que le SAGE n'a pas de moyens d'actions sur les risques technologiques.</p> <p>Mme ROHART indique qu'il serait intéressant de considérer aussi les interactions entre les risques naturels et technologiques (objet de la proposition initiale).</p> <p>M. GUERRY, AMEVA, ajoute que le PGRI fait de l'intégration du risque inondation une priorité. Aujourd'hui sur le territoire, il faudrait aller plus loin et réfléchir à des actions de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>SAFEGE alerte les acteurs sur ce type de dispositions qui sont hors de la portée du SAGE.</p> <p>M. MOROY, DDTM 80, ajoute que le SAGE travaille uniquement sur l'eau et les milieux aquatiques. Intégrer la réduction de la vulnérabilité risquerait de poser des problèmes juridiques notamment au stade de l'enquête publique.</p> <p>SAFEGE précise qu'un cabinet d'avocat accompagne également l'AMEVA dans la phase de rédaction des documents du SAGE et veillera à la portée des actions inscrites.</p>

SAFEGE précise la portée importante de ces deux actions qui entraînent une mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Objectif 17 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
17. Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeux Qualité des eaux/Milieus)					
93	Réaliser des programmes de maîtrise du ruissellement dans les sous-bassins à risque en privilégiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux	sous-bassins à aléa fort	autres sous-bassins		
94	Recenser et favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique, des prairies, zones enherbées et boisées en les classant dans les documents d'urbanisme (zones agricoles protégées, OAP, espaces boisés classés)				M. FAICT, Chambre d'agriculture de la Somme, précise que ces éléments sont déjà recensés dans le cadre de la PAC (haies, prairies). SAFEGE explique qu'au-delà du recensement, la disposition proposée entraîne une mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Mme ROHART ajoute que l'idée n'est pas de figer tous les éléments mais uniquement ceux qui ont un rôle hydraulique permettant de limiter le ruissellement. Cette démarche est déjà engagée sur certains PLUi du Grand-Amiénois sur les sous-bassins à risque.
95	Identifier et hiérarchiser les sous-bassins susceptibles d'impacter la qualité des cours d'eau				M. MOROY, DDTM 80, se demande comment identifier les sous-bassins ayant un impact sur la qualité de l'eau. La mesure des MES après orage est une solution mais il faut être vigilant au type de pluie considéré. M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, précise qu'il est rare que le ruissellement n'entraîne pas d'apport en MES dans les cours d'eau. De plus la cartographie des zones de ruissellement est difficile, le ruissellement dépendant notamment de la pente mais également de la nature du sol. Il est proposé d'identifier et de hiérarchiser les sous-bassins susceptibles d'impacter la qualité des cours d'eau plutôt que de travailler à l'échelle des masses d'eau, considérées comme trop étendues. Cette action pourra s'appuyer sur la cartographie des axes de ruissellement potentiels (action 87)
96	Accompagner les exploitants agricoles dans la modification des pratiques culturales pour limiter les transferts vers les milieux superficiels	sur les parcelles en bordure de cours d'eau	sur les bassins versants sensibles au phénomène de ruissellement et d'érosion	à l'échelle du BV	Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montidier, Roye, Guerbigny, et Mme LEBLANC-STEINMANN, Agri Avenir Val de Noye, soutiennent le niveau d'ambition n°2 et ne trouvent pas suffisant d'agir uniquement sur les bordures de cours d'eau.

Objectif 18 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise.

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
18. Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise					
	Instaurer une culture du risque à l'échelle du bassin versant et inciter les collectivités à communiquer régulièrement sur les risques et outils de lutte existants auprès de la population				Mme ROHART rappelle que malgré la réglementation beaucoup de communes ne remplissent pas leurs obligations réglementaires sur l'information préventive. Au-delà de cet aspect, pour les communes ayant remplies leurs obligations réglementaires, la fréquence de communication à la population n'est pas connue.
97	Accompagner les collectivités pour qu'elles remplissent leurs obligations réglementaires d'information préventive (DICRIM, affichage du risque, repères de crues, obligation d'information PPR)	TRI	PPR prescrit ou approuvé	A l'échelle du bassin versant, a minima pour les communes concernées par les DICRIM et l'affichage du risque	M. MOROY, DDTM 80, ajoute qu'il est important de sensibiliser et d'établir une réelle culture du risque sur le bassin versant. Une action est proposée en ce sens. Mme BAZIN, Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme », rappelle que les événements climatiques intenses vont augmenter dans les prochaines années. Plus la culture du risque sera partagée plus la préparation des populations et des collectivités à la crise sera efficace. La réglementation actuelle est complexe pour les maires, il est donc important de les accompagner sur ces sujets. La pédagogie est très importante pour faciliter l'acceptation des mesures.
98	Renforcer la préparation à la gestion de crise	Communes (PCS)	EPCI à FP (PiCS ou plan d'entraide)		M. GUERRY, AMEVA, explique que certaines communes concernées par un PPR n'ont pas réalisé de PCS et que la qualité des PCS rédigés est variable. Ainsi, il peut être intéressant de sensibiliser les EPCI-FP à la mise en place de plan d'entraide pour les communes ayant peu de moyens ou de matériel. Il s'agit de prévoir les actions de solidarité et de mutualisation des moyens qui pourraient être mis en œuvre.

Objectif 19 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
19. Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique					
100	Poursuivre les réflexions sur les démarches de repli stratégique dans les zones menacées par le recul du trait de côte en veillant à ne pas aggraver le risque ou en créer de nouveaux				<p>M. GUERRY, AMEVA, explique que cette action vise à ne pas augmenter l'exposition des personnes aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau/remontée de nappes, notamment si un déplacement des populations est envisagé à cause de l'érosion du trait de côte (repli stratégique).</p> <p>M. MONTASSINE, CRPMEM, met en garde contre le maintien artificiel du front de mer actuel. Le repli stratégique semble être nécessaire dans un avenir proche.</p>

Objectif 20 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte (transversal avec enjeu Milieux)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
20. Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte (SDAGE D-3) (transversal avec enjeu Milieux)					
101	<i>Privilégier les méthodes douces de gestion du trait de côte pour limiter les impacts écologiques sur les milieux naturels</i>				<p>Mme ROHART explique que cette action provient des orientations du SDAGE, et indique qu'elle est transversale avec l'enjeu « Milieux naturels aquatiques ». L'action vise notamment les aménagements lourds du littoral.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, s'interroge sur l'opposition entre les préconisations du PAPI Bresle-Somme-Authie (aménagements lourds) et cette proposition d'action. La rédaction de la fiche disposition devra prendre en compte le lien avec les documents existants.</p> <p>M. PIERRU, AVIA et Président de la commission, précise qu'il faudra privilégier les méthodes douces à l'avenir mais laisser la possibilité de réaliser des aménagements plus lourds si nécessaire. Il ajoute que par exemple sur les Bas-champs de Cayeux, la solution la moins coûteuse revient à laisser rentrer l'eau (dépoldérisation).</p> <p>Mme ROHART précise que le SAGE n'a pas vocation à interdire et que l'action amène la notion de « Privilégier ».</p> <p>M. FAICT, Chambre d'agriculture de la Somme, précise qu'il est nécessaire avant tout d'évaluer le coût du déplacement des habitants et des activités économiques présents dans cette zone.</p> <p>Mme BAZIN, Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme », alerte sur le faux sentiment de sécurité associé à la présence de digues et d'aménagements sur le littoral. L'analyse coûts/bénéfices sera d'ailleurs un élément d'aide à la décision très important apporté dans les PAPI 3 (prochain appel à projet).</p> <p>Au vu des échanges mentionnés ci-dessus l'action porte à débat et sera rediscutée ultérieurement.</p>

Travail sur les pistes d'actions proposées dans l'enjeu Communication et gouvernance

Objectif 21 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
21. Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau					
102	Communiquer sur le SAGE et sa portée juridique	élus	grand public	scolaires	Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montidier, Roye, Guerbigny, propose une formation technique des élus au-delà de simples actions de communication. SAFEGE explique que cette notion est sous-entendue dans l'action proposée et devra être précisée lors de la rédaction de la fiche-disposition dans le document du SAGE. M. MOROY, DDTM 80, rappelle qu'il est difficile de montrer la portée juridique du SAGE à un public de scolaires.
103	Faire partager les objectifs du SAGE et communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du SAGE				

Objectif 22 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
22. Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE					
104	<i>Associer la CLE aux projets liés aux enjeux identifiés dans les documents du SAGE</i>				
105	Maintenir une organisation et des moyens humains et financiers adaptés à la mise en œuvre le SAGE				
106	Favoriser les synergies au sein du territoire et les interactions avec les territoires voisins				
107	Développer les partenariats pour la mise en œuvre du SAGE				
108	Assurer une gestion concertée et cohérente du littoral avec les territoires voisins	gestion concertée entre les acteurs du SAGE	gestion concertée inter-SAGE littoraux (ME côtière avec Canche et Authie, etc.)		M. MOROY, DDTM 80, s'interroge sur la place de l'action 108 propre au littoral dans un objectif transversal. Mme ROHART répond que le territoire du SAGE comporte de nombreuses structures sur le littoral et une masse d'eau côtière commune avec les territoires voisins.

M. PIERRU, Président de la Commission Thématique Risques majeurs, remercie l'ensemble des participants pour les débats fructueux de l'après-midi.

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80
c.ROHART@ameva.org